

Charte d'utilisation d'Internet et des outils informatiques (en complément du règlement intérieur)

La consultation sur Internet a pour objectif d'élargir l'offre documentaire de la médiathèque et de permettre au public de découvrir et d'utiliser les nouveaux outils de recherche d'information.

1. Domaine d'application :

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des ressources informatiques mises à la disposition des utilisateurs de la médiathèque de Carentan-les-Marais (équipements, accès à Internet, services et documentation électroniques).

Les règles et obligations énoncées ci-après s'appliquent à tout utilisateur des ressources informatiques de la médiathèque.

2. Condition d'accès :

2.1. Conditions d'accès aux ordinateurs et aux tablettes :

L'accès aux ordinateurs et aux tablettes tactiles est libre, sans inscription préalable.

Ces ressources informatiques sont mises à disposition à des fins de formation, de loisirs, de recherche documentaire et d'information scientifique et technique.

2.2. Conditions d'accès à Internet :

Deux modes d'accès au réseau Internet sont proposés :

- depuis les ordinateurs mis à disposition. Un mode d'identification est mis en place, pour se connecter. Présentez-vous à l'accueil afin d'obtenir votre code d'accès.
- depuis les ordinateurs personnels des usagers, via le réseau WiFi. Un portail captif vous permettra de vous connecter au réseau.

Conformément à la loi de 2006 relative à la lutte contre le terrorisme, les données de connexions et les historiques seront conservés durant un an.

2.3 Les autres services proposés :

- impressions de documents : l'impression de documents est payante. Les tarifs d'impressions sont fixés par délibération du conseil municipal.
- utilisation des clés USB est autorisée.
- utilisation de son matériel personnel : vous pouvez raccorder votre matériel à l'alimentation électrique. Le branchement ne doit cependant pas être une source de gêne ou de danger pour les autres utilisateurs.
- la sécurité informatique de votre matériel est sous votre responsabilité.
- utilisation du réseau WiFi sur son matériel personnel : cet accès est libre et gratuit. Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels et logiciels lui permettant d'utiliser ce service. La médiathèque de Carentan-les-Marais n'est pas responsable des équipements de l'utilisateur.

3. Principes à respecter :

3.1. Nature des usages :

L'utilisateur est tenu à un usage rationnel et raisonnable des équipements et des ressources informatiques. Plus particulièrement, il doit :

- s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.
- utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou l'épuisement des équipements.

3.2. Respect des autres usagers :

L'usage des ordinateurs personnels, tablettes tactiles, téléphones portables ou autres terminaux ne doit pas gêner le travail des autres usagers ou du personnel de l'établissement. Le son doit être coupé, à défaut le port d'écouteurs est conseillé et le volume doit être réglé pour ne pas constituer une nuisance.

Les usagers doivent s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter, choquer ou troubler les autres lecteurs. En cas d'affluence, le temps des sessions devant les ordinateurs pourra être limité à 20 minutes.

4. Conditions juridiques :

L'utilisation des équipements et ressources informatiques doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur, notamment :

- des textes réprimant la pédophilie, la diffamation, le racisme et toutes formes de discrimination, les atteintes à l'ordre public.
- du code de la propriété intellectuelle, réprimant la contrefaçon et l'utilisation illégale des contenus (textes, photographies, œuvres sonores et audiovisuelles) et des logiciels protégés par le droit d'auteur.
- de la « loi informatique et libertés » protégeant les données à caractère personnel.
- de la loi relative à la fraude informatique interdisant de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès est prévu.
- en particulier, le téléchargement illégal (direct, en streaming ou peer to peer) de contenus protégés par le droit d'auteur sont interdits.

L'utilisation des postes informatiques se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur. En cas de dégradation du matériel mis à disposition, ce dernier engage sa responsabilité personnelle et encourt des sanctions (exclusion de la médiathèque et poursuites judiciaires).

5. Application de la charte

La présente Charte du bon usage des équipements et ressources de la médiathèque de Carentan-les Marais est publiée sur le site internet de la médiathèque, www.mediathèque-carentan.net et est affichée dans les locaux.

L'utilisateur s'engage à respecter la présente charte et à se soumettre à l'ensemble des observations du personnel tendant à la faire respecter.

Le personnel de la médiathèque peut mettre immédiatement fin à la connexion en cas de contravention au règlement intérieur et à la présente charte.

CARENTAN-LES-MARAIS, le 30/07/2019

Le Maire
Jean-Pierre Lhonneur

